

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | |
|--|--|---|
| Nom de l'exploitant LA BOUSSOLE, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc. | Date d'inspection Le 16 décembre 2025 | |
| Nom de l'établissement La Boussole II | Numéro de permis 2013744 | |
| Adresse Unité 3 49 rue du Collège Saint-Louis-De-Kent NB E4X 1C2 | Numéro de téléphone (506) 876-9185 | |
| Type de permis Garderie éducative à temps plein | Nombre maximal d'enfants 40 | Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE |
| Personnel SGE Stephanie Hickey | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|---|--------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin. | 24(1)(b)(ii) | 28 nov. 2025 | 16 déc. 2025 |
| Commentaires: Les 8 dossiers vérifiés contenaient tous le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du médecin de famille de l'enfant. La lacune est maintenant conforme. | | | |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur, | 24(1)(b)(iv) | 28 nov. 2025 | 16 déc. 2025 |
| Commentaires: Les 8 dossiers vérifiés contenaient tous le nom, l'adresse et les numéros de téléphone d'au moins deux personnes à contacter en cas d'urgence. La lacune est maintenant conforme. | | | |

| Commentaires généraux |
|--|
| La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de suivi. Le ratio a été respecté durant toute la visite. |
| Lors de l'inspection, la mentore en assurance de la qualité observe les enfants jouer librement à l'intérieur. La lacune est maintenant conforme. |

| | |
|--|----------------------------|
| original signé par Stephanie Hickey | Le 16 décembre 2025 |
| Signature Personnel, Service de garderie éducative | Date |

| | |
|--|----------------------------|
| original signé par Rachel Johnson Gaudet | Le 16 décembre 2025 |
| Signature de l'exploitant ou de la personne désignée | Date |

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"